



Bonjour,

Nous vous relayons ce jour deux dispositifs d'aide à la reprise pour vos structures :

- Le Fonds d'Urgenc'ESS
- Le PassSport

- **Le Fonds Urgenc'ESS**

Le dispositif fonds d'Urgenc'ESS pour les structures employeuses est prolongé au **31 juillet 2021**

Doté de **30 millions d'euros à destination des petites associations employeuses**, le fonds Urgenc'ESS consiste en :

- un diagnostic de situation économique pour diriger les structures vers les aides et mesures de soutien auxquelles ils ont déjà droit ou vers de nouvelles solutions de financement ;
- une subvention de 5 000 € ou 8 000 € en fonction de la taille de la structure et de ses besoins ;
- un accompagnement via le dispositif local d'accompagnement pour certaines structures éligibles.

Les structures employeuses ont donc encore un mois pour déposer leur demande sur le site [Urgenc'ESS](#).

- **Le PassSport**

Le Pass'Sport est **une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant** pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;
- l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Pour en savoir plus suivre ce [lien](#)

Aussi, nous vous invitons vivement à relayer ces informations au sein de vos territoires respectifs.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Bien cordialement



Aurélie Barazer

Responsable Adjointe du Pôle Territoires

Coordinatrice de l'INEF

Aurelie.Barazer@ffr.fr / www.ffr.fr / [LinkedIn](#) / [Facebook](#) / [Twitter](#) / [Instagram](#)